



Désistement école préparatoire refus de remboursement

Par **mariel76**, le **01/08/2013** à **13:36**

bonjour,
Ma fille a payé à l'avance une année de prépa en école privée pour le concours d'infirmière.
Elle souhaite se dédire mais l'école ne veut pas lui rembourser son chèque(1600euros).
Existe-t-il un recours?
Par avance merci.

Par **Lag0**, le **01/08/2013** à **13:56**

Bonjour,
Il faut, avant tout, relire le contrat signé avec l'école, voir si des motifs de résiliation existent et leurs conditions, ou au contraire, s'il est prévu que, en cas d'annulation, les sommes versées restent à l'école.

Par **mariel76**, le **01/08/2013** à **14:01**

Merci beaucoup. Je vais regarder cela de plus près

Par **syl44**, le **29/08/2013** à **19:20**

Bonjour,
je viens de prendre connaissance de votre message. Je me retrouve dans le même cas car ma fille vient d'être admise dans une prépa pour laquelle elle était sur liste d'attente et qui n'est pas payante. Le contrat qu'elle a signé avec la prépa privée ne prévoit aucun cas de désistement, hors non-obtention du bac. Avez-vous pu obtenir gain de cause?